DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/051/2.1 **Feuillet n°60**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 28 avril 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**35**
Votants :	**43**
Pour :	**43**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine BOUTINAUD, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.
Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Bernard DURAND représenté par Joël DURAND.
Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, , Marie-Claire ADOUX donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Engagement de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de THENON

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45 ;
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire Causses et Vézère en date du 15 mars 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de THENON ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en date du 25 février 2020 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de THENON ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en date du 28 septembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de THENON ;

AR Prefecture
024-200041150-20230509-DE2023051-DE
Reçu le 11/05/2023

Nos imprimés sont produits par l'atelier imprimerie adhérent IMPRIM'VERT

Vu la délibération du Conseil Communautaire Terrassonnais Haut Périgord Noir en date du 13 décembre 2021 prescrivant la révision allégée n°2 du PLU de THENON ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire Terrassonnais Haut Périgord Noir en date du 13 décembre 2021 abandonnant la modification simplifiée n°1 du PLU de THENON ;

Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir présente les motifs qui justifient l'engagement de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de THENON, à savoir :

✓ La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation relative à la zone 1AU1 au lieu-dit « Bellevue Nord » afin de passer d'une zone réservée à du logement à une zone destinée à l'accueil d'activités économiques.

✓ Le reclassement de la zone 1AU1 « Bellevue Nord » en 1AU2 afin de déterminer une règlementation adaptée pour les nouvelles constructions qui seront autorisées, dans le cadre de l'aménagement de cette zone à vocation économique.

✓ Ajout dans le règlement des zones A et N des dispositions relatives aux annexes et extensions des constructions à usage d'habitation, introduites par la loi MACRON du 06 août 2015.

✓ Relecture du règlement écrit, suppression des règles obsolètes et correction de règles pouvant être sujet à interprétation dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

1) **D'ENGAGER** la modification n°1 du PLU de THENON en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :

✓ La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation relative à la zone 1AU1 au lieu-dit « Bellevue Nord » afin de passer d'une zone réservée à du logement à une zone destinée à l'accueil d'activités économiques.

✓ Le reclassement de la zone 1AU1 « Bellevue Nord » en 1AU2 afin de déterminer une règlementation adaptée pour les nouvelles constructions qui seront autorisées, dans le cadre de l'aménagement de cette zone à vocation économique.

✓ Ajout dans le règlement des zones A et N des dispositions relatives aux annexes et extensions des constructions à usage d'habitation, introduites par la loi MACRON du 06 août 2015.

✓ Relecture du règlement écrit, suppression des règles obsolètes et correction de règles pouvant être sujet à interprétation dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols.

2) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification n°1 seront inscrits au budget de l'exercice considéré et suivants.

3) **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte en lien avec l'engagement de la modification n°1 du PLU de THENON.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT.
Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21, la présente délibération fera l'objet :
• D'un affichage à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et à la mairie de THENON pour une durée d'un mois.
• D'une parution dans un journal publié sur le département.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 10/05/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230509-DE2023051-DE
Reçu le 11/05/2023